

Informations concernant le CFAAD45 :

Le Centre de Formation d'apprentis de Bellegarde a, à son actif, 40 ans d'expérience dans l'apprentissage. Il accueille chaque année plus de 300 apprentis et a un taux de réussite proche de 90%. Il dispense des formations professionnelles du CAPa au BTSA



Enseignement

- > Les cours ont lieu du lundi matin 09h30 au vendredi 12h05. Les horaires de la semaine sont : 08h00 à 12h05 et 13h30 à 17h35
- > L'enseignement est gratuit.

Hébergement

- > Les jeunes gens et jeunes filles sont accueillis en qualité, d'externe, de 1/2 Pensionnaire (repas du midi), d'interne (tous les repas et les nuits), d'interne-externé (jeune externe prenant ses trois repas quotidiens au CFA)
- > L'hébergement se fait dans des chambres de quatre. Les apprentis ne sont pas hébergés pendant leur semaine en entreprise, sauf étude au cas par cas en fonction des places disponibles
- > Des appartements meublés de 35m² avec possibilité de co-location à 2, situés à cinq minutes à pied du CFA, sont également disponibles à la location à l'année scolaire moyennant 360 € mensuels, charges comprises (éligibles APL)

Frais de pension

Tarifs à compter du 1^{er} janvier 2020

TARIFS SEMAINE de COURS	Interne	60,40 €
	1/2 Pensionnaire	23,55 €
	Interne - Externé	48,11 €
Tarif spécifique pour les demandeurs d'emploi en formation continue : Repas 4.71 €		



L'APPRENTISSAGE : UN CONTRAT DE TRAVAIL, UN SALAIRE GARANTI

- L'apprenti est lié à l'entreprise par un contrat d'apprentissage ou un contrat de professionnalisation, signé pour la durée de la formation.
- L'apprenti est un salarié, il reçoit à ce titre une rémunération basée sur le SMIC qui varie selon l'âge de l'apprenti.

Jusqu'à 17 ans inclus

1^{ère} année : 27%

2^{ème} année : 39%

3^{ème} année : 55%

De 18 à 20 ans inclus

1^{ère} année : 43%

2^{ème} année : 51%

3^{ème} année : 67%

21 ans et plus inclus

1^{ère} année : 53%

2^{ème} année : 61%

3^{ème} année : 78%

26 ans et plus inclus

1^{ère} année : 100%

2^{ème} année : 100%

3^{ème} année : 100%

Suite à l'augmentation du Smic (+0,99%) au 01 janvier 2021, son montant mensuel brut s'élève à **1554,58€**

> Pour le contrat de professionnalisation, la rémunération varie en fonction du niveau de sa formation initiale et de son âge

Age	Inférieur au Bac	Egal ou sup. au Bac
Moins de 21 ans	Au moins 55% du Smic	Au moins 65% du Smic
21 ans à 25 ans révolus	Au moins 70% du Smic	Au moins 80% du Smic
26 ans et plus	Au moins le Smic ou 85% de la rémunération minimale conventionnelle ordinaire	Au moins le Smic ou 85% de la rémunération minimale conventionnelle ordinaire

■ Des mesures en faveur de l'apprenti

Pour l'année 2020, l'apprenti bénéficie du soutien financier de la Région Centre Val de Loire avec :

- Culture - Voyages pédagogiques et professionnels
- La Carte Nationale d'apprenti
- Euro Métiers Centre
- **Nouveau** : 500 € d'aide de l'État pour l'obtention du permis de conduire



DES MESURES EN FAVEUR DE L'ENTREPRISE

PLAN DE RELANCE APPRENTISSAGE 2020

L'Etat ne s'est pas encore prononcé sur le renouvellement de ces aides en 2021



2020 : Création d'une aide exceptionnelle au recrutement des apprentis, jusqu'au niveau de la licence professionnelle et pour toutes les entreprises

Aide financière pour les entreprises du privé

- 5 000 euros pour un apprenti de moins de 18 ans ;
- 8 000 euros pour un apprenti majeur ;

Pour les contrats signés à compter du 1er juillet 2020 et jusqu'au 28 février 2021.

Le décret prolongeant la prime exceptionnelle jusqu'au 31 mars est paru dans le JO du 27 février.

Les entreprises peuvent-elles bénéficier de l'aide exceptionnelle en concluant le contrat maintenant pour une exécution plus tardive (rentrée prochaine, juin 2021 voire septembre 2021) ?

Réponse de la DGEFP **La liberté contractuelle permet une date de début d'exécution postérieure à la date de conclusion. Si aucun texte juridique ne peut être invoqué pour limiter ce délai, l'Etat rappelle toutefois que ce délai doit être raisonnable, notamment en ce qu'il ne doit pas compromettre la cohérence et la linéarité du parcours d'apprentissage de l'apprenti. Il faudra donc argumenter si besoin que la rentrée du 1er septembre est un délai raisonnable compte tenu des examens et des vacances scolaires**

À noter : à l'issue de la première année d'exécution du contrat, les entreprises éligibles à l'aide unique pourront bénéficier de cette aide jusqu'à la fin du contrat.

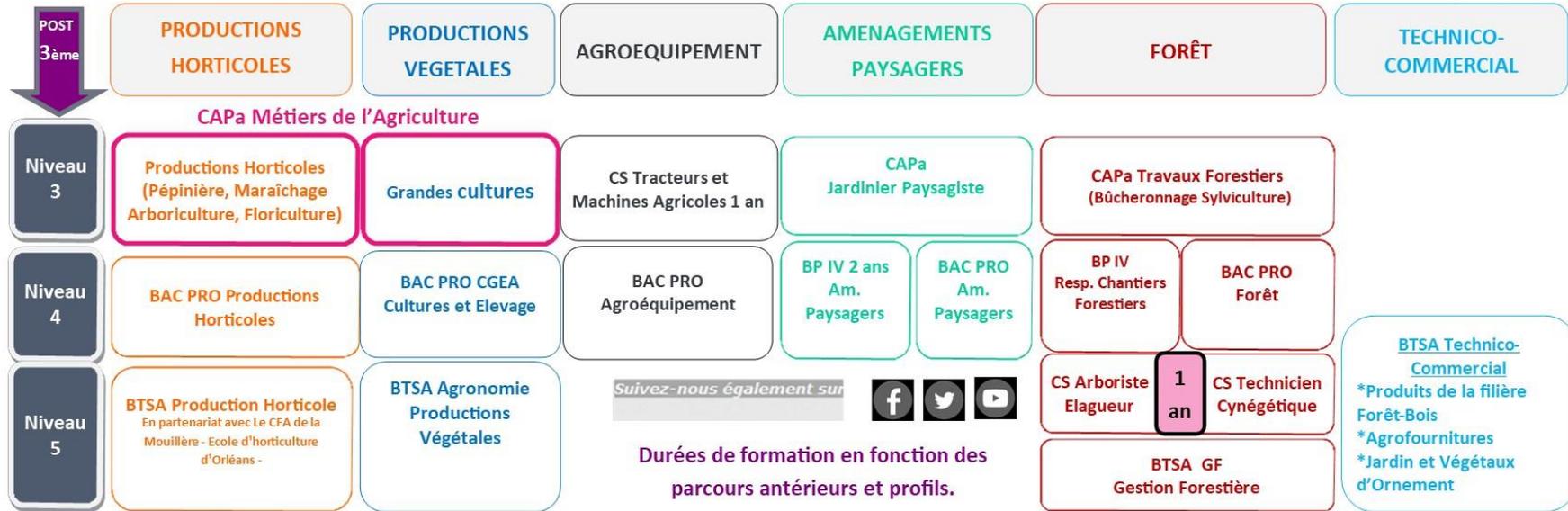
- 2 000€ La 2ème année et 1 200€ la 3ème année

Aide financière pour les collectivités et Etablissements publics

- Le CNFPT prend en charge 50% du coût de la Formation
- une aide exceptionnelle de 3000 € vient d'être octroyée.



FORMATIONS PAR APPRENTISSAGE AU CFA AGRICOLE de BELLEGARDE



FORMATIONS POUR ADULTES ET POUR LES PROFESSIONNELS

DES FORMATIONS ADULTES

DES FORMATIONS ADEMA (Dispositif de découverte des Métiers de l'Agriculture)

DES FORMATIONS SST (Sauveteur Secouriste du travail) PRAP

PERMIS Tronçonneuse

FORMATION CAPa par UC (Unités Capitalisables) JARDINIER PAYSAGISTE ou OUVRIER HORTICOLE en 1 an.

DES FORMATIONS A L'ATTENTION DES PROFESSIONNELS

DES FORMATIONS CERTIPHYTO (OTS-OEA-DTS-DEA-MMV-ACL)

DES FORMATIONS PROFESSIONNELLES QUALIFIANTES (Espaces Verts, Forêt, Horticulture....)



Nos formations par apprentissage

AGRICULTURE **PAYSAGE**
AGROÉQUIPEMENT **FORÊT**
HORTICULTURE **COMMERCE**

CAPa • BPIV • BAC Pro • CS • BTSA

Portes Ouvertes sur RDV
Special CS et BTS

Samedi 30 Janvier 2021
de 9H00 à 17h00

Portes Ouvertes sur RDV
Toutes formations

Samedi 13 mars 2021
de 9H00 à 17h00

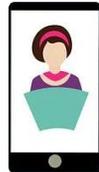
Mercredi 14 avril
de 14H00 à 17h00

Mercredi 12 mai
de 14H00 à 17h00

+ Des facebook live par filière
en Mars et Avril 2021 les vendredis après-midi



**VISIO
CONFERENCE**



**RECRUTEMENT
2021
SUR
RDV** Contactez nous
02 38 95 08 20



CFA Agricole du Loiret 11 rue des Pervenches 45270 Bellegarde
cfa.loiret@educagri.fr • cfa-bellegarde.fr

Contactez nous
02 38 95 08 20



BIENVENUE SUR NOTRE PORTE OUVERTE VIRTUELLE

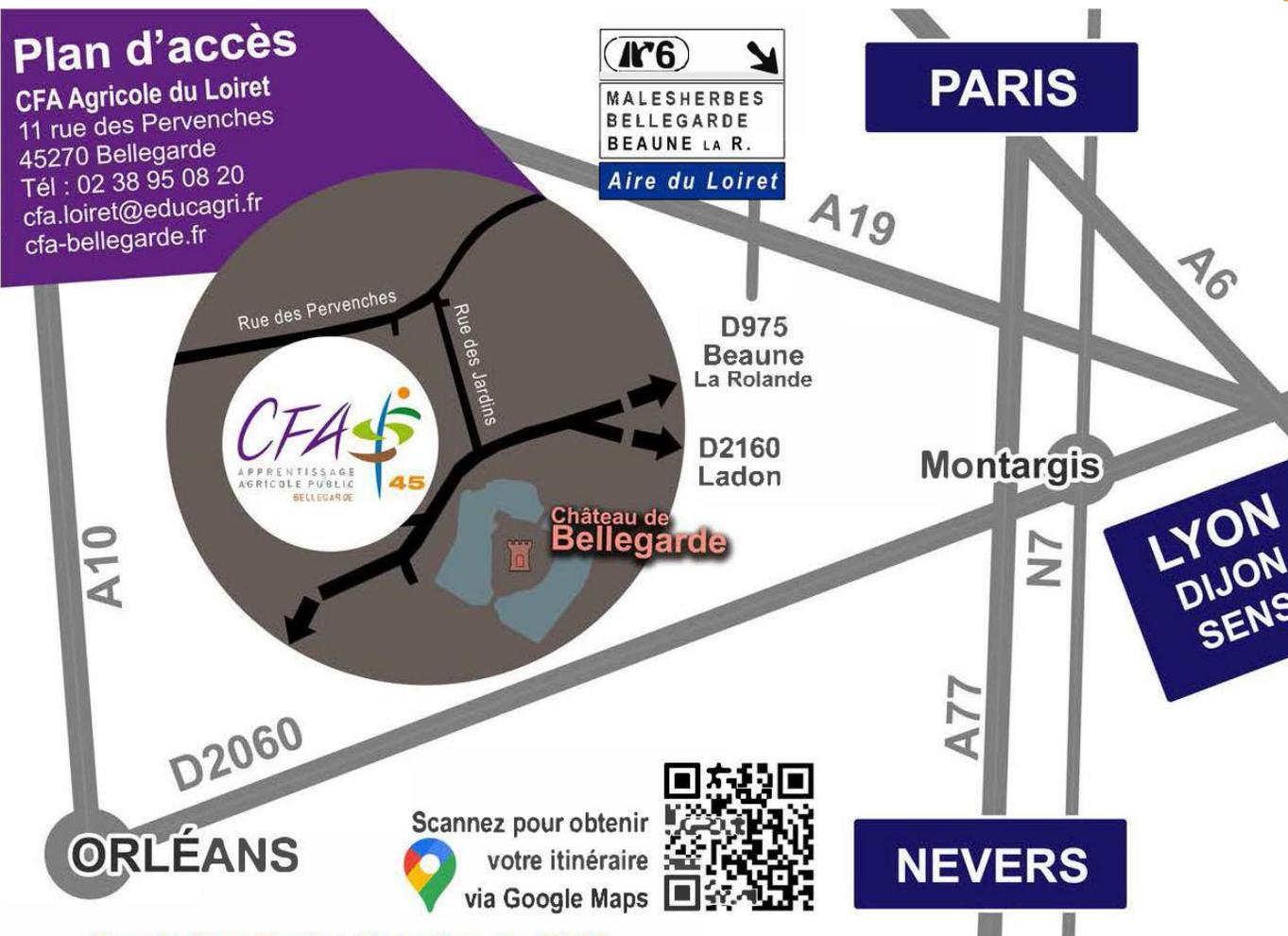
<https://www.facebook.com/CFAAgricoleBellegarde45/posts/237504841026090>

Des formations professionnelles
DU CAP AU BTS
dans nos filières

- 
FORÊT
 Exploitation Forestière / Sylviculture / Élagage
GESTION FORESTIÈRE
 Cynégétique
- 
AGRICULTURE
 Productions Végétales
 ou Productions Animales
- 
AGRONOMIE
- 
PRODUCTIONS HORTICOLES
 Pépinière / Floriculture
 Maraîchage / Arboriculture
- 
AGROÉQUIPEMENT
MÉCANIQUE AGRICOLE
- 
PAYSAGE / ESPACES VERTS
- 
TECHNICO-COMMERCIAL
 Agrofournitures
 Jardin et Végétaux d'Ornement
 Produits de la Filière Forêt Bois

Plan d'accès

CFA Agricole du Loiret
 11 rue des Pervenches
 45270 Bellegarde
 Tél : 02 38 95 08 20
 cfa.loiret@educagri.fr
 cfa-bellegarde.fr



Scannez pour obtenir
 votre itinéraire
 via Google Maps



Prochaines Portes Ouvertes sur RDV

Samedi 13 mars 2021 de 9h00 à 17h00 • Mercredi 14 avril de 14h00 à 17h00 • Mercredi 12 mai de 14h00 à 17h00

Des facebook live par filière en mars et Avril 2021 les vendredi après-midi

Retrouvez les offres d'emploi et contrats d'apprentissage sur  facebook.com/CFAAgricoleBellegarde45

Votre contact Recrutement



Isabelle FOIX



CFA Agricole de Bellegarde
11 rue des Pervenches
45270 Bellegarde

*Recrutement
Développement
Communication*

gsm : +33 786 815 226
email : isabelle.foix@educagri.fr

www.cfa-bellegarde.fr

